



Pousser, aiguillonner et aider

Réflexion de l'Association pour le progrès des communications (APC) à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information

Table des matières

Introduction.....	1
Créer des espaces pour les acteurs non gouvernementaux	2
Les OSC au SMSI: coopération, cooptation et perturbation.....	3
Différences régionales et nationales.....	4
SMSI: établir un précédent pour la politique mondiale?.....	5
Le débat sur la gouvernance de l'internet.....	5
Financement TICD: quelques gains et de nombreuses occasions perdues.....	5
Droits humains.....	7
Mise en oeuvre et suivi.....	8
Conclusion.....	9

Introduction

La Déclaration de la société civile sur le SMSI concluait que: "Le vaste mandat du SMSI consistait à aborder les questions de développement économique et social traditionnel et les nouvelles perspectives sur les opportunités et les risques que représente la révolution dans les technologies de l'information et des communications (TIC). Le sommet devait déterminer et énoncer les possibilités et paradigmes de développement rendus possibles dans la société de l'information et énoncer des options de politique publique pour réaliser ces opportunités. (Déclaration de la société civile sur le SMSI, 'Much more could have been achieved[1]'). Elle se terminait ainsi: "Tout compte fait, il est impossible de ne pas conclure que le SMSI n'a pas répondu à ces attentes." Dans cet article, APC présente son verdict.

APC, en tant que réseau déterminé à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour la justice sociale et le développement durable, croit que la capacité d'accéder, de produire et de partager l'information est au coeur de la création de sociétés plus égalitaires et plus justes. Nous avons abordé le Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI) dans cette perspective[2] et promu l'idée que l'internet est un bien public mondial à développer et régir dans l'intérêt public.[3]

Nous étions sceptiques au départ. Les organisateurs avançaient des concepts problématiques comme ceux de 'fracture numérique', de 'société de l'information', d'"économie du savoir et de 'multipartisme'. APC a toujours soutenu que les disparités dans l'accès aux TIC sont le

symptôme de divisions sociales et économiques plus importantes entre et à l'intérieur des pays, plutôt qu'une fracture purement numérique. L'économie du savoir implique que l'information et le savoir sont des produits à échanger, protéger et commercialiser avec ceux qui ont la capacité de les acheter, plutôt que d'être accessible à tous. Le multipartisme se glose de l'important objectif d'inclusivité des processus, enrichis par la diversité des voix et des perspectives[4].

De nombreux enjeux importants, comme les DPI (droits de propriété intellectuelle), les règles et les obstacles imposés par les accords commerciaux, la dette extérieure et les coûts d'interconnexion [5], ont été laissés de côté. Et pour un événement qui a pour thème principal les TIC au service du *développement*, il a été peu question des processus de développement mondial, comme le consensus de Monterrey sur le financement du développement et les objectifs de développement du millénaire.

Les dirigeants gouvernementaux ne connaissent pas tout le potentiel de l'information et des communications pour un développement national durable. Nous croyons que les gouvernements doivent s'assurer que leurs populations et communautés aient accès aux possibilités et aux libertés qu'offrent les TIC et en soient tenus responsables. Le SMSI a offert à la société civile une occasion de participer au débat, à la discussion et de collaborer avec les gouvernements, un processus qu'il est souvent plus facile de lancer dans une tribune internationale qu'aux niveaux régional ou national.

Même s'il est trop tôt pour évaluer l'incidence du SMSI, nous croyons qu'il a été utile et qu'il pourrait conduire à un changement positif. La réponse à ces questions peut nous aider à évaluer l'intérêt du processus :

Le SMSI a-t-il contribué à une plus grande intégration des TIC au travail sur le développement et la justice sociale? A-t-il suscité de nouvelles idées et partenariats pour la mise en oeuvre d'activités concrètes? A-t-il permis d'accroître les connaissances et les compétences en matière de TIC parmi les principaux acteurs du développement au niveau local? A-t-il permis aux professionnels des TIC de mieux comprendre le développement? A-t-il permis de sensibiliser le public au potentiel des TIC pour le développement? Et quelle a été la nature de cette sensibilisation? A-t-il créé des attentes irréalistes? Le SMSI a-t-il contribué à renforcer la coopération entre les acteurs? A-t-il conduit à une augmentation des investissements du secteur privé dans les solutions de TIC qui soient pertinentes, nécessaires, viables et abordables? Et finalement, le SMSI a-t-il établi un précédent pour un nouveau type de processus de politique publique plus ouvert et inclusif?

Cet article ne répond pas à toutes ces questions de manière systématique, mais les aborde toutes.

Créer des espaces pour les acteurs non gouvernementaux

Avant le SMSI, les sommets de l'ONU étaient limités surtout aux débats et aux négociations intergouvernementaux. Les sommets de la société civile se déroulaient souvent en parallèle à ceux des gouvernements et plus souvent qu'autrement, à une certaine distance. Lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), les gouvernements se sont réunis à Pékin alors que les ONG se sont rencontrés à quelque 50 kilomètres plus loin à Huairou. Au Sommet Mondial sur le Développement Durable (2002) à Johannesburg, les gouvernements se sont réunis dans le quartier des affaires de Sandton, alors que les membres de la société civile se sont retrouvés dans le 'township' de Soweto.

L'accréditation des organisations de la société civile (OSC) par le biais du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU a permis une participation limitée, mais les exigences sont sévères. Même lors du processus relativement 'ouvert' du SMSI, l'accréditation a servi à exclure les OSC, sur l'insistance d'un gouvernement —comme ce fut le cas de l'ONG Droits humains en Chine, dont l'accréditation a été refusée à la demande de la République Populaire de Chine[6].

Au SMSI, on a généralement reconnu que le programme comportait des défis que les gouvernements ne pouvaient relever par eux-mêmes. Le secteur privé, la société civile et les organisations internationales ont tous participé en tant que parties prenantes. Il s'agit d'une approche bienvenue malgré ses limites. Il est également possible que cette ouverture soit attribuable au fait que l'internet et les plates-formes et processus connexes ne relèvent pas du contrôle intergouvernemental et ont en fait été surtout développés par des acteurs et initiatives non gouvernementaux.

En théorie, n'importe qui peut participer, jusqu'à l'étape des négociations sur le texte de la déclaration et des plans d'action du Sommet, qui reste la prérogative des gouvernements. En pratique, la mesure dans laquelle la société civile et le secteur privé ont pu contribuer aux délibérations a beaucoup évolué pendant le processus de quatre ans du SMSI car les principaux participants ont appris à se connaître et les gouvernements en sont venus à reconnaître la valeur de l'apport des acteurs non gouvernementaux.

Les règles en matière de participation n'étaient pas toujours très claires et ont été interprétées différemment par les présidents des groupes de travail, mais d'une certaine façon, grâce à ce flou et à cette ambiguïté, les questions de pouvoir, d'inclusion et de responsabilisation sont demeurés au programme.

Les OSC au SMSI : coopération, cooptation et perturbation

Lors de la phase de Genève du SMSI (2001-2003), de nombreux gouvernements, des pays développés et en développement, se sont opposés à la participation des OSC.

Certains craignaient que les OSC perturbent le processus intergouvernemental, un espace normalement réservé aux états souverains.

D'autres ont refusé leur participation sous prétexte que les OSC, en particulier les OSC internationales, étaient essentiellement issues des pays en développement, dotées de suffisamment de ressources et non représentatives des organisations nationales de base. Certains gouvernements ont affirmé qu'ils étaient les seuls représentants légitimes de la société civile et que la participation des OSC était donc inutile. D'autres étaient intimidés par la participation des OSC et leurs interventions, notamment en ce qui concerne des questions controversées comme les droits humains.



Illustration 1 La société civile a organisé un Forum mondial sur les droits à la communication au SMSI de Genève. Photo: FMA

Mais la résistance à la participation de la société civile n'était pas seulement le fait des gouvernements. Les OSC elles-mêmes étaient aux prises avec des problèmes d'identité, de diversité, de légitimité, de représentation, de pouvoir, de processus décisionnel et de consensus.

Certaines organisations prétendaient que la participation de la société civile au SMSI légitimait un processus intergouvernemental problématique et cooptait les voix de l'opposition.

Une fois la société civile à l'intérieur du processus, les gouvernements et les organisateurs

pouvaient être assurés d'avoir moins de "problèmes" à l'extérieur. Cela veut dire que les OSC réagissaient au programme officiel plutôt que de créer le leur.

Les OSC ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à surmonter les lacunes dans les structures de la société civile – créées pour faciliter la communication, la coordination, la participation, les procédures et le contenu – en particulier en ce qui concerne le pouvoir, les rôles, les responsabilités et la représentation.

Tout cela aux dépens de la production de propositions concrètes sur les grands enjeux et tout au long du processus du SMSI, le lobbying de la société civile a de plus en plus dévié vers des positions représentant le plus bas dénominateur commun; des positions susceptibles d'obtenir le soutien des gouvernements.

Certains groupes indépendants ont critiqué les OSC qui travaillaient à l'intérieur du processus, et la coopération ou la solidarité ont été très limitées entre les deux pendant le sommet à Genève. Mais cette dynamique a changé au moment de la deuxième phase du SMSI (2004-2005) car les groupes internes et externes au processus de Tunis ont collaboré sur le programme des droits humains et de la liberté de l'information. Cela est le résultat de la tenue du SMSI II en Tunisie, dont le gouvernement est connu pour ses atteintes aux droits humains, notamment en ce qui concerne la liberté de la presse, d'association, d'opinion et d'expression.

Mais en rétrospective, les OSC auraient pu faire preuve de plus d'efficacité pour faciliter une plus grande contribution et créer des mécanismes permettant d'évaluer, de présenter et de prioriser cette contribution. Certains des caucus thématiques y sont arrivés, par exemple les caucus sur le genre, les jeunes, les handicaps, la vie privée et la gouvernance. Mais beaucoup d'autres ne l'ont pas fait.

Différences régionales et nationales

La mesure dans laquelle la société civile a profité de cette occasion pour élargir et approfondir le débat dans le processus du SMSI, le domaine public et les niveaux régional et national a été très différente d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.

Beaucoup plus de gens ont participé en Afrique, notamment des jeunes et des personnes extérieures aux ONG établies, ce qui a conduit à la formation de l'ACSIS (Société civile africaine pour la société de l'information). Mais le groupe de la société civile africaine a eu de la difficulté à surmonter la fracture linguistique entre le français et l'anglais. La participation de la société civile africaine a donné des résultats,

en particulier le dynamique caucus jeunesse africain [7], qui a joué un rôle prépondérant au PrepCom du Ghana en janvier 2005, et la série de discussions publiques en personne sur la pertinence nationale du SMSI de SANGOeT [8].

Les organisations de la société civile d'Asie ont été moins nombreuses à participer à la deuxième phase qu'à la première. Néanmoins, on a constaté des gains au niveau national, p. ex. aux Philippines, les membres d'APC Foundation for Media Alternatives[9] et le WomensHub, estiment que le SMSI a obligé les décideurs à élargir leur perspective sur l'information et les communications, l'internet, la gouvernance de l'internet et sur la participation de la société



Illustration 2 Atelier multipartite pour harmoniser les plans d'action des Philippines avec les priorités du SMSI. Photo: FMA

civile. Il a également permis aux OSC de documenter leurs demandes et leurs perspectives sur ces enjeux.

Dans certains pays européens, les OSC étaient bien organisées et ont collaboré étroitement avec leurs délégations nationales, p. ex. en Suisse, au Danemark et en Allemagne. Il est moins certain que le SMSI ait permis de forger des liens régionaux plus forts parmi les OSC en Europe, susceptibles de durer au-delà du Sommet de Tunis.

En Amérique latine, le débat et les discussions des OSC sur le SMSI se sont révélés difficiles pendant la phase II, en raison surtout de différences de nature idéologique et territoriale et la difficulté de les résoudre dans les espaces en ligne. Mais au niveau régional, les organisations sont demeurées très actives et ont présenté des mémoires écrits aux PrepComs régionaux et utilisé des plates-formes comme le Forum social mondial pour maintenir les questions de l'information et de la communication au programme. Ces processus et les travaux entourant le SMSI ont entraîné la participation d'un grand nombre d'organisations et la critique de la stratégie régionale (E-LAC 2007). Là encore on a constaté des gains au niveau national, les OSC travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements pour relever les défis nationaux et influencer les programmes mondiaux (comme au Brésil où les délégués des OSC ont collaboré étroitement avec le gouvernement sur la gouvernance de l'Internet).[\[10\]](#)

SMSI : établir un nouveau précédent pour les processus de politique mondiale?

Il ne fait aucun doute que la participation de la société civile a enrichi le débat en offrant une expertise et une expérience spécifiques. Deux exemples méritent d'être mentionnés à cet égard: le processus et les résultats du Groupe de travail sur la Gouvernance de l'Internet (GTGI) et la reconnaissance des droits humains dans les documents officiels du sommet et dans la couverture médiatique du Sommet de Tunis en novembre 2005.

La participation accrue des OSC et d'autres acteurs non gouvernementaux peut avoir découlé de la nature plus spécialisée du SMSI et ne crée pas nécessairement un précédent pour les autres processus des Nations Unies. Il n'en demeure pas moins qu'une étape a été franchie et que l'on a changé la nature du processus intergouvernemental. D'autres espaces de la politique publique mondiale, qui nécessitent la pleine participation des acteurs non gouvernementaux pour créer des contextes décisionnels au profit de *tous*, feraient bien de suivre ce modèle.

Pour les OSC, il s'agit d'abord de trouver les moyens d'œuvrer de l'intérieur sans être détournées de leurs priorités.

Le débat sur la gouvernance de l'internet

Bien des gens, en particulier ceux qui travaillent pour les TIC au service du développement, soutiennent que la façon dont l'internet est régie importe peu, tant que la majorité de la population mondiale n'y a pas accès.

C'est vrai en partie, mais nous croyons que les changements sociaux interviennent grâce à des virages à plusieurs niveaux. Dans un monde où le pouvoir décisionnel est déjà tellement concentré, le fait de pouvoir influencer sur la gouvernance de l'internet est une façon de dire que les *choses doivent changer*, et de montrer qu'elles *peuvent changer*.

Pour de nombreux participants au débat du SMSI, celui-ci a été également une plate-forme pour la reconnaissance de l'internet comme un bien public qui doit être régi sur la base de l'intérêt public et de la politique publique.[\[11\]](#)

Pour ce qui est de la gouvernance de l'internet, la principale réalisation a été la création du GTGI, auquel de nombreuses parties prenantes étaient représentées à égalité. Il s'agissait d'un espace ouvert, où une diversité de voix se sont fait entendre et qui a eu un effet important sur

l'issue du débat sur la gouvernance de l'internet au SMSI.

Le GTGI a fait quatre séries de recommandations:

- la nécessité d'un forum de discussion sur les grands enjeux de politique publique liés à l'internet,
- des modèles de surveillance de la gouvernance de l'internet,
- des mesures pour promouvoir le développement et l'accès à l'internet,
- le renforcement des capacités pour les pays en développement afin de permettre une participation plus utile à la gouvernance de l'internet.

La participation de la société civile a été décisive dans trois de ces enjeux (à l'exception des modèles de surveillance), avec la formation d'un forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) qui est ressorti comme un des principaux points de consensus au Sommet de Tunis.

À la suite du SMSI, le FGI devrait constituer un espace de politique publique mondial d'un nouveau genre, ouvert à tous. Bien entendu, rien ne garantit que le FGI sera vraiment inclusif ni qu'il atteindra son objectif déclaré qui consiste à aborder la gouvernance de l'internet en fonction des besoins et des priorités des pays en développement. C'est précisément pour cette raison que ceux qui veulent changer la façon dont les décisions sur la gouvernance de l'internet sont prises devraient s'efforcer d'influer sur ce processus.

Financement des TICD: quelques gains et de nombreuses occasions ratées

Il s'agissait d'un sujet fondamental qui devait être abordé au SMSI et qui n'a jamais vraiment été traité avec conviction. Les gains se situent au niveau de la limitation des dégâts et des propositions d'ordre général, plutôt que des mesures concrètes.

Le Plan d'action de Genève (décembre 2003) appuyait un Programme pour la solidarité numérique devant établir les 'conditions nécessaires à la mobilisation des ressources humaines, financières et technologiques pour que tous les hommes et les femmes participent à la nouvelle société de l'information'.

Entre Genève et Tunis, le Groupe de Travail sur les Mécanismes de Financement, mis sur pied pour mettre fin à l'impasse dans les discussions sur le financement, a étudié les mécanismes actuels [12]. Le Groupe de Travail avait un objectif très limité (étudier les mécanismes actuels) et très peu de temps pour exécuter son travail. Contrairement au Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet, il n'a pas systématiquement recueilli des perspectives diverses ni mieux fait comprendre la question.

Le Groupe de Travail a découvert un certain nombre de domaines dans lesquels les approches actuelles à l'égard du financement des TICD laissaient à désirer, notamment: les programmes de renforcement des capacités en matière de TIC; l'accès et la connectivité dans les régions rurales et isolées et les endroits peu rentables; l'infrastructure régionale de base pour relier les réseaux au-delà des frontières; la capacité de la bande passante; les applications et le contenu pour intégrer les TIC à la mise en oeuvre des programmes du secteur du développement en matière de santé, d'éducation, etc.



Illustration 3 Réfection d'ordinateurs au Nigéria. Photo: Fantsuam Foundation

Les gouvernements ont entériné cette perspective dans le Programme pour la société de l'information de Tunis et ont également présenté des propositions visant à améliorer les mécanismes financiers actuels, notamment le renforcement de la coopération régionale et la création de partenariats multipartites, en particulier construire l'infrastructure régionale de base; assurer un accès abordable aux TIC en réduisant les coûts de l'internet au niveau international imposés par les fournisseurs de la dorsale internet; coordonner les programmes entre les gouvernements et les grands acteurs financiers pour atténuer les risques d'investissement et les coûts des transactions pour les opérateurs qui

pénètrent dans les segments du marché rural et à faible revenu; contribuer à accélérer la création d'instruments financiers nationaux; la création éventuelle par les organisations de développement régionales et bilatérales d'un forum virtuel pour partager l'information sur des projets possibles, les sources et les mécanismes de financement; la coopération éventuelle entre les organisations de développement régionales, bilatérales et multilatérales pour appuyer les pays en développement qui demandent de l'aide pour leurs politiques de TIC.

Le Fonds de Solidarité Numérique [13], une proposition africaine qui a été fermement rejetée par les pays 'donateurs' lorsqu'elle a été présentée pour la première fois à Genève, a finalement été bien accueilli comme un 'mécanisme de financement novateur de nature volontaire'. Sous sa forme actuelle, le FSN n'est guère plus qu'un moyen de sauver les apparences: les États qui l'ont lancé et appuyé ont obtenu une victoire symbolique et les pays développés ont évité d'ajouter de l'huile sur le feu en ridiculisant un effort africain pour financer le développement des TIC, tout en ne prenant aucun engagement concret pour remédier à l'écart croissant dans l'accès aux outils et à l'infrastructure des TIC.

Il s'agit maintenant de savoir quoi faire face à ces questions de solidarité sur le plan financier et numérique dans le processus de mise en oeuvre après Tunis. Le paradigme dominant, soit de laisser le développement des TIC aux forces du marché, n'a pas prévalu: la limitation des dégâts mentionnée plus haut. La logique de cet argument était que si les pays en développement mettaient simplement en place la politique et le cadre de réglementation nécessaires, les investissements suivraient. Mais les décisions concernant le financement dans l'Agenda de Tunis ont bien montré que les mécanismes de financement actuels sont insuffisants à certains égards et que l'apport financier du secteur privé ne peut être la seule solution. Le scepticisme concernant l'efficacité du marché dans les zones mal desservies ou en développement a permis de faire ressortir des perspectives différentes mais non de se cristalliser pleinement dans l'Agenda de Tunis.[14]

La question des modèles d'accès ouvert – qui vont au-delà de l'infrastructure traditionnelle pour offrir une connectivité aux populations, comme les réseaux sans fil – a été abordée par le Groupe de Travail, mais traitée de façon marginale seulement dans l'Agenda de Tunis. Toutefois, l'accès ouvert est apparu comme une solution possible pour les TICD dans deux documents de recherche publiés à Tunis et lors d'événements organisés au sommet.[15]

En réalité, la question du financement des TICD est maintenant du ressort des gouvernements nationaux, qui doivent prioriser les TICD dans le cadre de leurs stratégies de développement nationales si l'on veut que les TICD reçoivent des fonds de l'Aide publique au développement (APD). Le rôle des banques de développement multilatérales a également évolué quelque peu pendant le processus du SMSI car elles se sont montrées plus disposées à envisager de

nouveau une infrastructure de financement.

Cette évolution peut créer les conditions nécessaires aux pays en développement afin d'adopter une nouvelle approche à l'égard des TICD dans les régions mal desservies. Ils pourraient associer l'utilisation du Fonds d'accès universel et des fonds de l'APD, prioriser leurs budgets de développement nationaux ainsi que le financement des infrastructures pour adopter une nouvelle approche axée sur les modèles d'accès ouvert. Mais pour ce faire, les ministères des Finances, du Développement et des Communications des pays en développement doivent collaborer et faire participer les praticiens du développement, les spécialistes des TICD, la société civile, les organismes donateurs, le secteur privé et les banques de développement multilatérales.

Cela devrait d'inscrire dans un cadre des TICD explicite qui accorde la même importance à l'autonomisation des citoyens au sein du processus et qui donne la priorité au développement, aux droits humains (en particulier les droits à la vie privée et à la liberté d'expression) et à l'égalité de genre comme objectifs de développement.

Droits humains

Les droits humains sont au cœur du processus du SMSI depuis le début. Pendant la première phase, la société civile, menée par le Caucus sur les droits humains de la société civile du SMSI, a mobilisé beaucoup d'énergie et formé une vaste coalition sur la centralité des droits humains dans les documents de Genève. Pourtant et malgré l'adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme, plusieurs droits, notamment le droit des travailleurs et le droit à la vie privée, n'ont été mentionnés qu'en passant.

Dans sa publication sur la phase I du SMSI [16], APC s'est dite convaincue que la capacité de partager l'information et de communiquer librement est essentielle à la réalisation des droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976)[17] et qu'à mesure que de nouvelles TIC apparaissent et que de nouvelles politiques et lois entrent en vigueur, les droits humains doivent être un élément fondamental du processus du SMSI.

Les restrictions imposées par le gouvernement tunisien à la liberté d'expression (y compris le filtrage des sites web, l'intimidation des journalistes et le sabotage du Sommet citoyen sur la société de l'information, un événement parallèle au SMSI organisé par un groupe d'organisations internationales en partenariat avec des groupes de défense des droits de l'homme et de la liberté des médias tunisiens) l'ont mis clairement en évidence. Le fait que l'hôte du sommet mondial sur la société de l'information porte atteinte aussi ouvertement aux droits humains a tourné le processus en dérision.

Vers la fin du SMSI, des centaines d'OSC et de particuliers ont signé une lettre ouverte destinée au Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, après avoir été témoins "à l'intérieur et à l'extérieur du sommet officiel d'atteintes aux droits humains et au droit à la liberté d'expression"[18]. Ils ont demandé au Secrétaire général "d'entreprendre un examen approfondi des procédures qui conduisent au choix d'un pays hôte



Illustration 4 Suppression de la liberté de parole par le gouvernement tunisien au SMSI. Des journalistes interviewent des défenseurs des droits humains. Courtesy: BlueLink

(des sommets de l'ONU), des protocoles pour les ententes entre les pays hôtes et les organisations de l'ONU et les engagements exigés des pays hôtes".

La lettre indiquait également que le sommet de Tunis "nous a rappelé l'importance de rester vigilant et le courage de ceux qui s'expriment face à la répression et à la censure".

Comme il est souligné dans la Déclaration de la société civile sur le SMSI [19], "dans la phase qui suit le SMSI, il est urgent de renforcer les moyens d'appliquer les droits humains dans la société de l'information, de renforcer l'inscription des droits humains dans les législations et les pratiques nationales, de renforcer l'éducation et la sensibilisation sur le développement axé sur les droits, de transformer les normes relatives aux droits humains en recommandations pour les politiques de TIC et d'intégrer les questions de TIC dans le système de surveillance mondial et régional des droits humains".

En bref, les gouvernements doivent traduire les déclarations et les engagements sur papier en action concrète.

Mise en oeuvre et suivi

Si l'on considère le processus du SMSI comme un exercice dans la prise de décision à l'échelle mondiale (même avec toutes les limites du processus), il faut alors porter attention à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI de Genève et de l'Agenda pour la société de l'information de Tunis. Que l'on soit d'accord ou non avec les politiques contenues dans ces textes, la mise en oeuvre devra avoir lieu aux niveaux national, régional et international.

La société civile doit relever un défi important si elle veut utiliser efficacement la multiplicité des outils de mise en oeuvre qui lui sont offerts, en particulier les groupes et les particuliers qui sont confrontés à des obstacles considérables, notamment en matière de finances, de savoir-faire, de langue, de capacité et d'éloignement géographique.

La mise en oeuvre comprendra deux volets : a) Mise en oeuvre-[20] des 11 chapitres du Plan d'action de Genève (l'Agenda de Tunis) et b) le Forum sur la gouvernance de l'internet.

Plusieurs organismes et commissions régionales de l'ONU se sont engagés, du moins en principe, à coordonner la mise en oeuvre des mesures particulières du Plan d'action de Genève [21]. L'UIT, l'UNESCO et le PNUD coordonneront, tout au moins initialement, la mise en oeuvre des mesures, par exemple en convoquant des réunions pour parler de la 'coordination, des modalités et de la logistique' de la mise en oeuvre.

Les organismes de l'ONU participant au suivi et à la mise en oeuvre seront coordonnés par un groupe de l'ONU sur la société de l'information mis sur pied par le Secrétaire général dans le cadre du Conseil exécutif de l'ONU, en tirant parti de l'expérience de l'UIT, de l'UNESCO et du PNUD.

ECOSOC se chargera de superviser le suivi à l'échelle du système des résultats du SMSI et examinera le mandat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) à cette fin.

Outre ces mécanismes des Nations Unies, on a demandé aux gouvernements de créer des mécanismes nationaux inclusifs de mise en oeuvre intégrant des cyberstratégies aux plans de développement nationaux et aux demandes de financement.

Pour ce qui est de la gouvernance de l'internet, le Secrétaire général convoquera une réunion du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) au cours du troisième trimestre 2006 [22].

Les OSC doivent réfléchir à un certain nombre de questions liées au suivi et à la mise en oeuvre. La première est l'engagement à l'égard de la participation multipartite à tous les niveaux de la mise en oeuvre. Certains gouvernements nationaux et les commissions

régionales de l'ONU se sont montrés hostiles à l'intervention de la société civile et du secteur privé dans la prise de décision. Les organisations intergouvernementales varient considérablement en ce qui concerne la mesure dans laquelle la société civile peut accéder à leurs processus et contenu.

Il incombe aux OSC et au secteur privé de continuer de faire pression sur ces institutions pour qu'elles acceptent une participation multipartite aux activités de mise en oeuvre du SMSI

La deuxième est que la nature et la forme des processus de mise en oeuvre à tous les niveaux seront fixés au cours des six prochains mois. Il est très important que les OSC s'expriment sur les modalités de la mise en oeuvre et mobilisent directement et de façon critique les institutions responsables de la coordonner. Rien n'est garanti et les gains obtenus pourraient être battus en brèche si la société civile se démobilise dans la période suivant immédiatement le SMSI. Les éléments de la société civile et du secteur privé qui n'ont pas directement participé au processus du SMSI devraient revoir leurs positions et participer à la mise en oeuvre.

La première série de consultations, sur la mise en oeuvre des plans d'action et du Forum sur la gouvernance de l'internet, aura lieu à Genève, en février 2006 et il est probable que le Secrétaire général demande ou dirige une série de consultations publiques et privées sur la forme que prendra le processus de mise en oeuvre par la suite. Il est vital que la société civile fasse connaître son point de vue en participant activement à ces consultations et en influençant de façon stratégique la participation des gouvernements nationaux.

Le troisième point est que les pouvoirs du Secrétaire général à l'égard du FGI seront limités. À Tunis, le gouvernement américain a proposé que l'association internationale, Internet Society, convoque le FGI. La proposition a été rejetée, mais le texte permet à d'autres organismes que l'ONU de jouer un rôle dans la coordination du FGI. Cela rend compte de la perception négative du rôle que pourrait jouer l'ONU dans la gouvernance de l'internet. Un nouvel espace est ainsi créé pour un nouveau type d'entité dans la politique publique mondiale – une entité qui aurait un lien avec l'ONU mais n'en ferait pas partie – un genre de forum qui serait deux choses à la fois.

Finalement, les ressources collectives des OSC risquent fort d'être mises à contribution pour répondre aux multiples demandes qu'impliquent la mise en oeuvre et le suivi. Une des leçons du SMSI pour les OSC est que ses actions ne doivent pas être définies par ce qui sera probablement un processus très bureaucratique. Les acteurs de la société civile doivent prioriser leur programme et se concentrer sur les éléments de la mise en oeuvre qui permettent un dialogue et une action ouverts et constructifs. Ils doivent former des coalitions et des alliances qui renforcent, plutôt que de diminuer, leur capacité à façonner les politiques et mettre en oeuvre des initiatives qui reflètent leur programme.

Conclusion

Le SMSI a été en fait un exercice discursif et pour le moment, ses résultats ont davantage d'effets sur les aspects *virtuels* du réseautage et du débat politique que sur les décisions *concrètes*.

Le débat politique élargi, l'important réseautage multidimensionnel et la formation de liens issus du processus de quatre ans sont considérables et pourraient donner lieu à toutes sortes de changements.

Mais, il est encore trop tôt. Les effets définitifs ne deviendront apparents que dans les prochaines années. Cela dépendra des mesures prises et de la collaboration au niveau régional et national; des alliances formées par les gouvernements du Sud qui travailleront ensemble, prendront des risques (p. ex. En disant non aux accords contraignants avec les grandes compagnies de logiciels multinationales), créeront des contextes concurrentiels pour les entreprises et des opportunités pour les initiatives locales et feront en sorte que les monopoles

privés ne prennent pas la place des monopoles publics.

Rien ne garantit que c'est ce que feront les gouvernements ni même que les organisations intergouvernementales faciliteront ces mesures. Mais les OSC peuvent faire en sorte que nous continuons de pousser et d'aiguillonner et d'aider – selon ce qui doit être fait à différents moments.

La question du coût par rapport aux avantages est particulièrement délicate. Si l'on regarde honnêtement les résultats du SMSI, il faut dire que cela n'en valait pas le temps ni l'argent qui y ont été consacrés. Mais on ne doit pas sous-estimer le pouvoir de réseautage et les conséquences prévues et imprévues de l'interaction entre un si grand nombre de gens et un ensemble d'enjeux pendant une période prolongée.

Les gens sont source de changement et changer la façon dont les gens pensent et agissent n'est pas une mince affaire. Le SMSI, malgré tous ses défauts, n'a pas changé ce que pensent les gens des TIC pour le développement. Il a permis de produire de nouvelles relations, dont bon nombre entre la société civile, le gouvernement et les entreprises d'un pays. Les gens et les organisations ont la capacité d'être créatifs et d'innover.

Le SMSI a-t-il créé une volonté politique parmi les gouvernements, susceptible de soutenir cette créativité?

La réponse varie selon les pays, mais dans de nombreux pays en développement, on s'intéresse maintenant beaucoup plus à l'intégration des TIC et de l'information et des communications au développement social, économique et politique que jamais auparavant.

En ce qui concerne plus particulièrement la participation de la communauté d'APC au SMSI, nous estimons que cela en valait la peine. Les membres d'APC s'intéressent à l'organisation et à la collaboration pour le changement au niveau local, en créant des réseaux communautaires sans fil et des télécentres, en renforçant la capacité des organisations de femmes, en soutenant les activistes des TIC pour les droits humains et l'environnement et, pour le secteur des médias communautaires, en oeuvrant pour l'équité dans le commerce, le plaidoyer pour une politique locale des TIC et tout le travail auquel nous participons, directement ou indirectement pour le changement social. Le sommet lui-même a donné aux personnes appartenant à nos réseaux qui n'avaient jamais assisté à des forums internationaux de cette envergure la possibilité d'apprendre, de se joindre à des blogues, d'étudier de nouveaux outils et technologies et de voir de plus près ce qu'est le processus décisionnel à l'échelle mondiale.

En tant que réseau, nous essayons de rendre compte de notre travail de façon critique, d'être responsables de nos actions et de nos liens avec les communautés et les organisations partenaires avec lesquelles nous travaillons. Pour nous, le SMSI a représenté une opportunité très utile. Il n'a pas donné les réponses ni les actions que nous espérions, mais nous pensons que notre participation enrichira notre travail aux niveaux international, régional et local.

14 février 2006

NOTES

[1] http://www.worldsummit2003.de/download_en/SMSI-CS-summit-statement-rev1-23-12-2005-en.pdf

[2] APC, avec d'autres organisations, dont ALAI, AMARC et WACC, ont demandé aux Nations Unies à la fin des années 1990 d'organiser un événement international sur les questions d'information et de communication. Ces organisations travaillant ensemble sous le nom de 'Voices 21' ont pris la décision de participer au SMSI malgré ce qu'elles estimaient être les limites de l'approche de l'UIT à l'égard de ce processus.

[3] Cette position a été d'abord énoncée dans "Financing the Information Society in the South: A Global Public Good Perspective" par Pablo Accuosto et Nicky Johnson d'ITeM en juin 2004. <http://rights.apc.org/documents/financing.pdf>

[4] Pour un article sur la participation multipartite au SMSI, voir APC News, avril 2005.

<http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=31497>

[5] L'opinion d'APC sur les coûts d'interconnexion sont énoncées dans un document de Mike Jensen publié en septembre 2005. http://rights.apc.org/documents/interconnection_costs.pdf

[6] <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-SMSI/ouvertletter-hric-en.html>

[7] Rendu possible grâce à l'aide de la Commission économique pour l'Afrique.

[8] Le membre d'APC SANGOnet d'Afrique du Sud, a organisé plusieurs réunions publiques sur le SMSI et a compilé l'apport collectif de la société civile : 'Content, Capacity, Connectivity'. http://www.saNGOnet.org.za/portal/images/stories/ICT_Advocacy/SMSI-civilsocietydeclarationfinal23september2005.pdf

[9] <http://www.fma.ph> and <http://www.womenshub.net/>

[10] Carlos Afonso, ancien président d'APC et directeur technique de Rits, membre d'APC au Brésil, a été membre du Groupe de travail sur la Gouvernance de l'Internet et a collaboré très étroitement avec la délégation nationale pendant la phase II.

[11] On trouvera la position d'APC sur la gouvernance de l'Internet à : http://rights.apc.org/documents/apc_recommendations_ig_EN.pdf

[12] Pour un examen des travaux de TFFM, voir l'article d'APC News, avril 2005, <http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=31483>.

[13] <http://www.dsf-fsn.org/>

[14] APC a documenté ses observations sur le travail de TFFM dans une lettre ouverte au responsable du TF et dans une réponse à la sienne. "http://rights.apc.org/documents/tffm/apc_letter_tffm_071204.pdf" http://rights.apc.org/documents/tffm/apc_letter_tffm_071204.pdf "http://rights.apc.org/documents/tffm/apc_letter_tffm_undpresponse101204.pdf" http://rights.apc.org/documents/tffm/apc_letter_tffm_121204.pdf (réponse d'APC).

[15] Voir InfoDev: Open Access Models: Options for Improving Backbone Acces in Developing Countries (plus particulièrement l'Afrique sub-saharienne), 2005. "<http://www.infodev.org/content/highlights/detail/2568>" <http://www.infodev.org/content/highlights/detail/2568> et Sean O Siochru et Bruce Girard: Community-based Networks and Innovative Technologies, PNUD, 2005

[16] Involving Civil Society in ICT policy, <http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=14223>

[17] http://193.194.138.190/html/menu3/b/a_cescr.htm

[18] <http://www.apc.org/english/news/index.shtml?x=2657224>

[19] 'Much more could have been achieved' http://www.worldsummit2003.de/download_en/SMSI-CS-summit-statement-rev1-23-12-2005-en.pdf

[20] Du paragraphe 83 de l'Agenda de Tunis. <http://www.itu.int/SMSI/docs2/tunis/off/6rev1.html>

[21] http://www.itu.int/WSIS/documents/doc_multi.asp?lang=en&id=1160|0

[22] Internet Governance Forum Possible Timeline: <http://www.intgovforum.org/timeline2.htm>